



COMMUNE DE ROCHEFORT

Rapport du Conseil communal au Conseil général

à l'appui d'une demande de crédit relative au réaménagement
et à la réfection du Bureau communal de Rochefort

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Depuis l'installation de l'administration dans le Bâtiment communal polyvalent de Rochefort en 1984 (précédemment celle-ci était située au Collège), aucun travaux d'entretien ni de réfection – à l'exception du changement de mobilier et de l'arrivée des postes informatiques – n'ont été entrepris.

Quelque 35 ans plus tard, le Conseil communal estime qu'il est temps de redonner une nouvelle jeunesse au Bureau communal et de profiter de l'occasion pour repenser quelque peu l'environnement d'accueil et de travail de celui-ci.

Du fait de la configuration des lieux et dans un souci de vous soumettre un projet économiquement raisonnable, le Conseil communal a privilégié des options simples qui auront la vertu de changer la praticabilité et l'image des locaux sans toutefois avoir recours à des interventions lourdes.

C'est avec cette contrainte impérative que l'exécutif a mandaté une architecte d'intérieure en vue de mener une réflexion inhérente à l'aménagement et à la réfection du Bureau communal.

Nous vous présentons par le présent rapport la variante retenue par l'exécutif.

Celle-ci correspond du point de vue de l'exécutif à une solution raisonnable et adaptée pour une Commune comme la nôtre, tant sur un plan pratique qu'en terme d'image pour une administration moderne et orientée vers le public.

2. Interventions et travaux projetés

Comme évoqué en préambule, il ne s'agit pas de repartir d'une page blanche mais d'utiliser au mieux l'espace à disposition ainsi qu'une partie du mobilier qui pourra être réutilisée dans les futurs locaux.

Ainsi, les interventions et travaux projetés porteront sur les éléments principaux suivants :

- Réfection du parquet existant ;
- Peinture plafond, murs, cadres de fenêtres et création de « zones » de couleur ;
- Réaménagement de la zone d'accueil (banque d'accueil en frêne de la Commune, fauteuils, etc.) ;
- Optimisation des espaces de rangements (création mobilier sur mesure) ;
- Travaux électriques ;
- Nouvel éclairage.

Afin de vous donner un aperçu des travaux prévus, nous joignons au présent rapport un plan d'aménagements des locaux, tels que projetés.

3. Aspects financiers

Plusieurs devis/offres ont été sollicités auprès de différents fournisseurs et entreprises. Si tous les choix n'ont pas encore été opérés, nous pouvons raisonnablement tabler sur une dépense totale de l'ordre de **CHF 60'000.—** au maximum.

Etude du projet		CHF	4'000
Réfection du sol		CHF	3'500
Travaux de peinture		CHF	5'500
Création d'une cloison		CHF	1'000
Espace d'accueil et meubles de rangement		CHF	19'000
Nouvel éclairage		CHF	7'700
Travaux électriques		CHF	5'000
Acquisition de mobilier		CHF	8'000
Imputations internes		CHF	3'500
Sous-total		CHF	57'200
Divers et imprévus	5%	CHF	2'860
Total		CHF	60'060
Arrondi à		CHF	60'000

4. Coût de fonctionnement annuel

Le coût de fonctionnement annuel du crédit, qui viendra impacter le compte « Immeubles administratifs » (classification fonctionnelle 02900) se décline ci-après.

Coût total du projet	CHF	60'000
Amortissement annuel (5%)	CHF	3'000
Taux d'intérêts (2.17%)	CHF	1'300
Coût de fonctionnement annuel	CHF	4'300

5. Conclusion

Avec des infrastructures de qualité, une vie locale dynamique, sa situation, son aménagement, des hauts-lieux reconnus loin à la ronde et une communication adaptée, notre Commune véhicule une belle image par-delà ses frontières.

Sans exagération, l'on ne peut pas en dire autant de son Bureau communal à l'environnement vétuste.

Par les mesures préconisées, l'exécutif entend remédier à la situation qui prévaut et doter les administrés d'un espace d'accueil plus convivial et le personnel administratif d'un environnement de travail mieux adapté.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir lui octroyer le crédit sollicité en acceptant le présent rapport et l'arrêté s'y référant.

Dans l'intervalle, et en demeurant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à l'assurance de notre considération distinguée.

Rochefort, le 14 septembre 2018

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

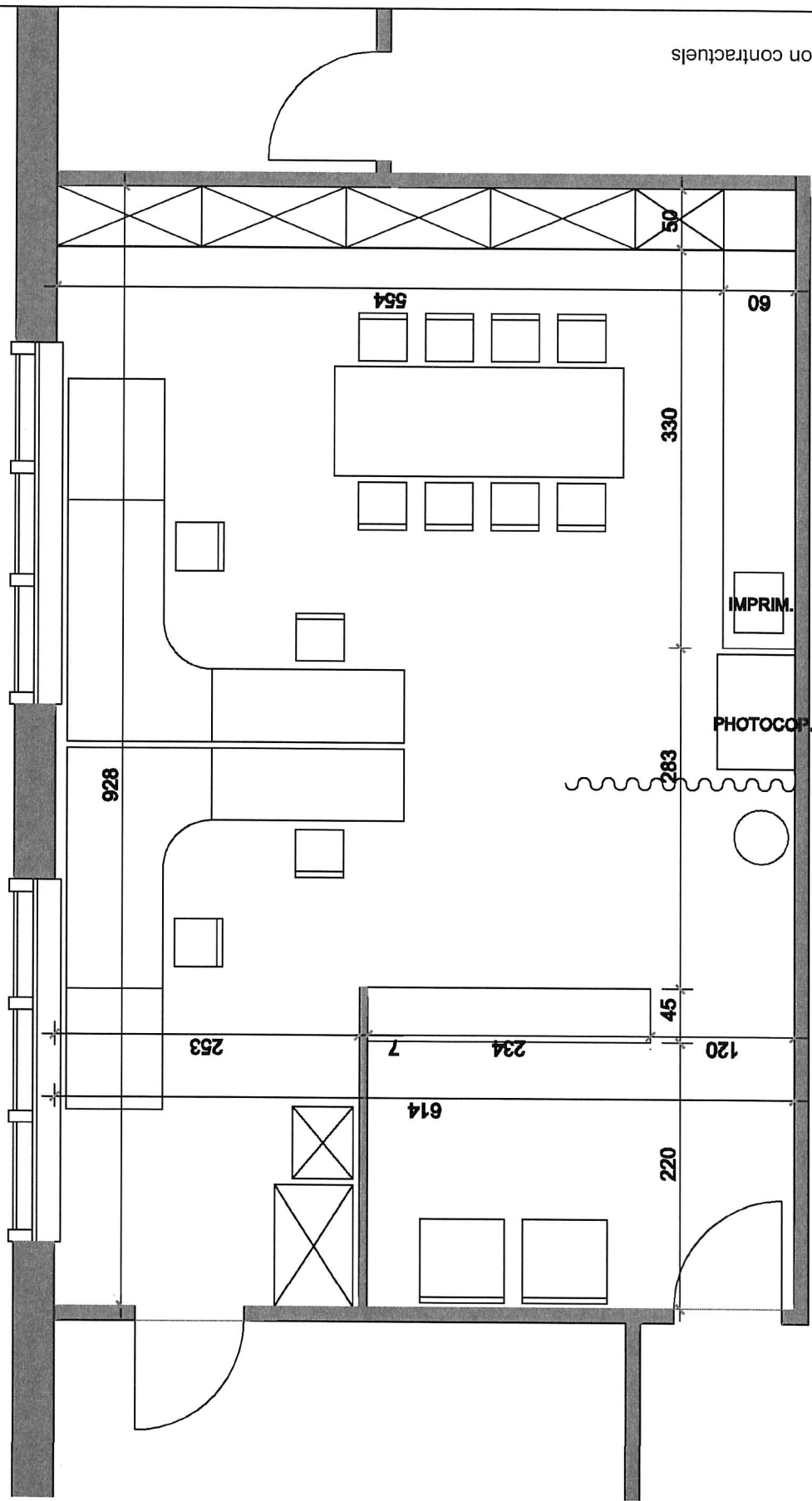
Le secrétaire,

Le président,

D. Humbert-Droz

A. Lazeyras

Annexes : **1 plan d'aménagements.**
 1 arrêté.





COMMUNE DE ROCHEFORT

ARRETE

du Conseil général de Rochefort

relatif au réaménagement et à la réfection du Bureau communal de Rochefort

Le Conseil général de Rochefort,

Vu la Loi sur les communes du 21 décembre 1964,

Vu la Loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

Vu le rapport du Conseil communal du 14 septembre 2018,

a r r ê t e :

Article premier - Un crédit d'engagement de **CHF 60'000.—** est accordé au Conseil communal pour le réaménagement et la réfection du Bureau communal de Rochefort.

Art. 2. - La dépense sera portée au compte des investissements « 02900 – 506 Immeubles administratifs » et amortie au taux de 5%.

Art. 3. - Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4. - Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Rochefort, le 27 septembre 2018

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La secrétaire,

La présidente,

Christelle Quenet

Nathalie Fahrni